



1753

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE
E/ECA/PA/IM/BUD/83/3
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Association des administrateurs africains des impôts
Troisième réunion du Comité exécutif

Kampala (Ouganda) 17-22 octobre 1983

PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE ET PROJET
DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES
ADMINISTRATEURS AFRICAINS DES IMPOTS

1. Le secrétariat provisoire de l'Association des administrateurs africains des impôts soumet, pour examen, aux membres du Comité exécutif, un programme de travail provisoire et un projet de budget de fonctionnement de l'Association pour l'exercice biennal allant de mars 1984 à février 1986.

PARTIE I. PROGRAMME DE TRAVAIL PROVISOIRE

2. Afin d'exécuter les activités de l'Association ainsi qu'il est prévu dans l'Acte constitutif et jusqu'à la nomination et l'entrée en fonctions du Secrétaire général de l'Association, le secrétariat provisoire propose que le programme de travail provisoire pour l'exercice biennal mars 1984-février 1986 soit le suivant :

- (i) Tenue d'une conférence technique en 1985;
- (ii) Réunion du Comité exécutif en 1985;
- (iii) Réunion de l'Assemblée générale en 1986.

a) Conférence technique et réunion du Comité technique, 1985

3. Afin de réaliser des économies, en particulier sur les dépenses ayant trait au coût des traducteurs et des interprètes, il est proposé que la conférence technique et la réunion du Comité exécutif se tiennent ensemble en septembre ou octobre 1985.

4. On se souviendra que lors de sa première réunion tenue en mars 1982, l'Assemblée générale avait décidé que les questions techniques suivantes seraient examinées à sa prochaine réunion prévue en 1984 :

- (i) Questions de fraude et d'évasion fiscales;
- (ii) Promotion de la prise de conscience en matière de fiscalité;
- (iii) Techniques de la législation fiscale.

Afin de s'assurer que les questions soient entièrement couvertes dans le délai imparti, il est suggéré qu'en 1984 l'Assemblée générale n'examine que deux de ces trois questions. Il est donc proposé que la troisième question, à savoir "Techniques de la législation fiscale" soit le thème de la conférence technique prévue en 1985.

b) Troisième réunion de l'Assemblée générale, 1986

5. La troisième réunion de l'Assemblée générale prévue en 1986 sera l'occasion de procéder à un échange d'informations et de données d'expérience sur les politiques, les régimes, les structures et l'administration en matière de fiscalité entre Etats membres, échanges qui constituent l'un des objectifs de l'Association des administrateurs africains des impôts. C'est pour cette raison que les membres du Comité exécutif sont priés d'approuver un thème technique dans le domaine de l'administration des impôts, lequel sera débattu par les membres de l'Assemblée générale. Un sujet: Questions de base en matière de contrôle fiscal, qui a été proposé auparavant, est suggéré de nouveau. Les membres ont bien entendu la possibilité de proposer un autre sujet. Le sujet qui sera choisi sera débattu en séance plénière de l'Assemblée générale à partir d'un document de base sur le thème qui sera élaboré par un Etat membre ou par un consultant. A cet égard, il faudrait prier un Etat membre d'entreprendre l'élaboration du document.

6. Il est proposé d'inviter les Etats membres, au cours de la réunion de l'Assemblée générale de 1984, à se porter volontaires pour organiser, c'est-à-dire accueillir, la réunion du Comité exécutif et la conférence technique prévues en 1985 ainsi que la troisième réunion de l'Assemblée générale qui doit se tenir en 1986.

c) Activités des comités sous-régionaux

7. Les membres du Comité exécutif se rappelleront que lors de leur deuxième réunion tenue en mars 1982 à Addis-Abeba (Ethiopie), le Vice-Président de l'Association avait insisté sur le fait que les comités sous-régionaux devraient être plus actifs que cela n'avait été le cas en organisant des séminaires et des journées d'étude dans leurs zones. Il a déclaré que de tels séminaires et journées d'étude encourageraient les Etats africains qui n'avaient pas encore adhéré à l'Association à le faire. Il importe par conséquent que chaque sous-région tienne au moins une réunion technique par période biennale.

PARTIE III. PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL

8. Le projet de budget figurant dans le tableau 1 ci-dessous a trait à l'organisation de la conférence technique, de la réunion du Comité exécutif, de la réunion de l'Assemblée générale et à la mise en place d'un secrétariat propre à l'Association au cours de l'exercice biennal mars 1984-février 1986.

9. Il est recommandé que le Comité exécutif approuve la disposition tendant à ce que, en raison du fait que l'Association ne dispose actuellement que de ressources très limitées et jusqu'à ce que sa situation financière permette la mise en place d'un personnel complet, le fonctionnement du secrétariat de l'Association soit initialement assuré par le Secrétaire général, un comptable, un secrétaire bilingue, un chauffeur et un planton. Il est également recommandé que lorsqu'il sera nommé, le Secrétaire général négocie avec le pays hôte la fourniture de locaux gratuits pour le secrétariat de l'AATA, et ce pour les trois premières années de son existence.

10. Les membres du Comité exécutif se souviendront que lors de la première réunion de l'Assemblée générale de l'AATA tenue en 1982, il a été décidé que le barème des traitements et indemnités du personnel de l'AATA soit fixé sur la base du barème des traitements et indemnités du personnel de l'OIA. Les traitements et indemnités proposés pour le personnel du secrétariat de l'AATA sont par conséquent basés sur le barème des traitements et indemnités de l'Organisation de l'unité africaine. Les traitements et indemnités sont présentés de façon détaillée dans le tableau 2 du présent document.

11. Les prévisions de recettes justifiant les prévisions de dépenses figurent dans le document E/ECA/PAMM/BUD/83/1 "Propositions de Contributions des Etats membres au budget biennal 1984-1986".

TABLEAU 1
PROJET DE BUDGET

	Chiffres en dollars E.U.		
	1985	1986	Total
<u>I. Conférence technique/réunion du Comité exécutif</u>			
i) <u>Interprètes (4)</u>			
a) Frais de voyage	11 700	-	11 700
b) Indemnité de subsistance	2 400	-	2 400
c) Traitements	8 000	-	8 000
ii) <u>Traducteurs (2)</u>			
a) Frais de voyage	5 850	-	5 850
b) Indemnité de subsistance	1 200	-	1 200
c) Traitements	4 000	-	4 000
iii) Divers	750	-	750
	<u>33 900</u>	<u>-</u>	<u>33 900</u>
<u>II. Réunion de l'Assemblée générale</u>			
i) <u>Interprètes (4)</u>			
a) Frais de voyage	11 700	-	11 700
b) Indemnité de subsistance	2 400	-	2 400
c) Traitements	8 000	-	8 000
ii) <u>Traducteurs (2)</u>			
a) Frais de voyage	5 850	-	5 850
b) Indemnité de subsistance	1 200	-	1 200
c) Traitements	4 900	-	4 000
iii) Divers	800	-	800
	<u>33 950</u>	<u>-</u>	<u>33 950</u>

Chiffres en dollars E.U.

	1985	1986	Total
III. Mise en place du secrétariat de l'AATA			
i) Personnel (traitements et indemnités)	241 075	177 275	418 350
ii) Dépenses générales d'administration	77 600	83 600	161 200
iii) Dépenses d'équipement	44 400	-	44 400
	363 075	260 875	623 950

Etat récapitulatif des prévisions budgétaires

i) Conférence technique/réunion du Comité exécutif	33 900	-	33 900
ii) Réunion de l'Assemblée générale	-	33 950	33 950
iii) Mise en place du secrétariat de l'AATA	363 075	260 875	623 950
	396 975	294 825	691 800

TABLEAU 2

Projet de budget mars 1984-février 1986 du secrétariat de l'Association des administrateurs africains des impôts (AATA)

	Année se terminant le 28 février 1985 (dollars)	1986 (dollars)	Total (dollars)
I. <u>Traitements</u>			
Secrétaire général	26 530	27 510	
Comptable	18 520	19 040	
Secrétaire bilingue	7 930	8 230	
Chauffeur	1 870	1 995	
Planton	1 330	1 420	
	<u>56 330</u>	<u>58 195</u>	114 525
II. <u>Indemnités et frais au recrutement</u>			
a) <u>Entrée en fonctions</u>			
Secrétaire général	11 835	-	
Comptable	11 835	-	
Secrétaire bilingue	11 835	-	
	<u>35 565</u>	-	35 565
b) <u>Indemnités pour personnes à charge</u>			
Secrétaire général	3 600	3 600	
Comptable	3 600	3 600	
Secrétaire bilingue	3 600	3 600	
Chauffeur	3 600	3 600	
Planton	3 600	3 600	
	<u>18 000</u>	<u>18 000</u>	36 000
c) <u>Indemnité pour frais d'études</u>			
Secrétaire général	7 200	7 200	
Comptable	7 200	7 200	
Secrétaire bilingue	7 200	7 200	
	<u>21 600</u>	<u>21 600</u>	43 200
d) <u>Allocation de logement</u>			
Secrétaire général	17 400	17 400	
Comptable	12 180	12 180	
Secrétaire bilingue	10 900	10 900	
	<u>40 380</u>	<u>40 380</u>	80 760

	Année se terminant le 28 février 1985 (dollars)	1986 (dollars)	Total (dollars)
<u>e) Frais de voyage excédents de bagages</u>			
Secrétaire général	11 000	-	
Comptable	10 000	-	
Secrétaire bilingue	10 000	-	
	<u>31 000</u>	<u>-</u>	31 000
<u>f) Ajustement de poste</u>			
Secrétaire général	16 800	17 200	
Comptable	11 800	12 100	
Secrétaire bilingue	9 600	9 300	
	<u>38 200</u>	<u>39 100</u>	77 300
<u>III. Dépenses d'équipement</u>			
Véhicule	10 500	-	
Mobilier et accessoires	15 000	-	
Machines de bureau:			
Machine à écrire	1 800	-	
Duplicateur	1 700	-	
Photocopieuse	13 000	-	
Installations			
Téléphone, eau, électricité	2 400	-	
	<u>44 400</u>	<u>-</u>	44 400
<u>IV. Dépenses ordinaires</u>			
Frais de téléphone	3 600	4 000	
Eau et électricité	1 000	1 100	
Location des bureaux	18 000	18 000	
Dépenses relatives au véhicules	5 000	6 500	
	<u>27 600</u>	<u>29 600</u>	57 200
<u>V. Autres dépenses diverses</u>			
Fournitures et imprimerie, réparation du matériel, matériel consommable, etc.	50 000	54 500	104 500
	<u>363 975</u>	<u>260 375</u>	<u>623 950</u>